partie d'un groupe et participant au cortège : 1er prix, 5 fr. ; 2, 3 fr. ; 3, 2 fr. ; 4, 1 fr. — Sujets excentriques participant au cortège : 1er prix, 4 fr. ; 2, 2 fr. 50 ; 3, 1 fr. 50. — Primes pour les quêteuses : 1re prime, 5 fr. ; 2, 3 fr. ; 3, 2 fr.

Placé de la Gare du Pile, grande fête cycliste internationale, avec le bienveillant concours de la Fanfare du Nord-Touriste et de la Section d'ensemble de la L.V.N. et de la Fanfare cycliste Les Gais Pédaleurs de la Marlière ; 400 francs de prix et primes.

A 4 heures : Concours d'uniformes, 30 fr. de prix. — Concours de fanions, 30 fr. de prix. — Concours de nombre, 30 fr. de prix. — Concours d'éloignement, 30 francs de prix. — 4 primes de 5 fr. seront tirées au sort parmi les sociétés non primées. Un bijou-souvenir sera offert à chaque cantinière.

A 5 heures, grand concert à vélo par la Fanfare du Nord-Touriste et la Fanfare les Gais Pédaleurs de la Marlière ; mouvements d'ensemble par la section de la L.V.N.

Grande course vélocipédique : 600 francs de prix en espèces et objets d'art (un joli vélo comme 1er prix), sur le parcours de Roubaix-Lens, soit 100 kilomètres environ, aller et retour. — Itinéraire : Gare du Pile, rue de Sévigné, boulevard de Mulhouse, boulevard de Reims, Petit-Lannoy, route d'Hem, Hem, Forest, Ascq, Lesquin, Faches, Wattignies, Carvin et Lens. — Contrôle, rue de Lille, 21, chez M. Israël Vendriff. — Retour par la même route, jusque boulevard de Mulhouse, rue Sévigné, contrôle fixe en face de chez M. Charles Loridon, cafetier ; les coureurs iront ensuite signer leur arrivée chez M. Eugène Theressen, place de la Gare du Pile. — Le départ sera donné par M. César Garin, de Roubaix.

Grand concours de pêche, depuis le pont des Soies jusqu'au pont du Sartel. Inscriptions chez M. Simoens, au Sartel, et la distribution chez Albert Farvacque, rue Dampierre. Mise : 0 fr. 60.

A 6 heures, place Carnot, ascension du ballon « Casablanca », monté par M. Emery Theirlynck, aéronaute roubaisien, accompagné du président des fêtes, Alfred Desquiens. De 4 à 6 heures, pendant le gonflement du ballon, une fête comportant le lancement d'une cinquantaine de ballons pilotes, sujets comiques, animaux. Grand concert par la fanfare « Les Amis Réunis » de Tourcoing ; prix d'entrée d'enceinte : 0 fr. 50.

Au Sartel : Grand concert par plusieurs sociétés musicales et vocales : l'Harmonie « La Concordia », Roubaix ; fanfare des trompettes « Les Enfants du Nord » ; chorale les « Amis Réunis », Roubaix. — Place des Trois-Ponts : Grand concert par plusieurs sociétés musicales : « Les Joyeux Accordéonistes Roubaisiens » ; fanfare des trompettes « Le Ralliement », Wattrelos.

A 7 heures du soir : Grand bal populaire angle de la rue Molière et du Pile. — Boulevard de Beaurepaire, grand carrousel attelé, 300 fr. de prix, 40 fr. de primes ; mise : 1 fr. Pendant la durée du carrousel, grand concert par « La Philharmonique du Crétinier », coin de la rue Molière et boulevard de Beaurepaire. — Angle des rues Molière et du Pile, grande fête d'escrime par la société d'armes « La Redoutable », de Roubaix. — Rue d'Anzin, grande fête de gymnastique avec le concours des sociétés « La Gauloise » de Wattrelos, « Les Intrépides du Pile » et « L'Abeille », de Roubaix. Pendant la durée de la fête de gymnastique, grand concert par la « Fanfare de Beaurepaire », de Roubaix. — Dans un terrain du boulevard de Beaurepaire, grand concours de football, pour un prix de challenge, organisé par le « Football-Club des Sports de Roubaix ». L'inscription des sociétés aura lieu chez M. H. Dujardin, boulevard de Beaurepaire.

A 8 heures du soir : Place de la Gare du Pile, grand bal travesti. Avis : Des bouquets seront décernés aux groupes les plus nombreux et aux costumes les plus jolis, par les débitants de la place de la Gare du Pile.

Grande fête de nuit et illuminations. Aux plus belles façades décorées et illuminées le 30 mai : 1er prix, 8 francs ; 2, 5 fr. ; 3, 3 fr.

LES AGRESSIONS NOCTURNES

Deux des coupables sont connus et l'un d'eux est arrêté. — Nouvel exploit de malfaiteurs

Deux des apaches qui se sont signalés depuis quelque temps par maintes agressions nocturnes, suivies de vols, viennent d'être découverts par la police, et l'un d'eux a été mis en état d'arrestation.

Ils sont inculpés de l'agression dont fut victime, dimanche matin, M. Clovis Delmotte, 50 ans, encolleur, rue Choiseul, cour Guillaume-Lefebvre, 4. Ce dernier avait travaillé jusqu'à minuit dans l'atelier de M. Levas, rue Desbonnets. Craignant ensuite de rentrer chez lui à une heure aussi tardive, avec de l'argent en poche, M. Delmotte demeura jusqu'au petit jour chez un de ses camarades du quartier. Vers quatre heures et demie, à une centaine de mètres de son habitation, il tournait l'angle des rues Notre-Dame-des-Victoires et Choiseul, quand un individu le saisit soudain par derrière à la gorge, et d'une violent coup de genou dans les reins, le renversa à terre, où il le maintint. Un complicé se mit à le fouiller. « Je l'ai, sauvons-nous », dit-il soudain, en retirant de la poche un porte-monnaie contenant 30 francs. Mais l'ouvrier avait saisi son agresseur par les cheveux, et ne lâcha prise, qu'au moment où l'autre lui lança un violent coup de pied qui faillit le blesser grièvement à l'abdomen. Par bonheur, le coup fut évité.

M. Delmotte et un témoin avaient eu le temps de distinguer le signalement des deux apaches, dont l'un portait un pantalon de velours noir à côtes, et l'autre un bourgeron bleu sous le veston et des pantoufles dites bains de mer, aux pieds.

Ces détails furent pour les agents de sûreté Paris et Dujardin, une indication précieuse, qu'ils surent mettre à profit. N'avaient-ils pas la même nuit, à deux reprises différentes, rue de la Gare et boulevard Gambetta, rencontré deux individus suspects, qu'en policiers clairvoyants, ils n'avaient point manqué de fouiller? C'étaient deux repris de justice, dont l'un avait accompli son service militaire aux bataillons d'Afrique : Pierre Dewinne, 25 ans, journalier, Grande-Rue, cour Delbart, 2, et Joseph Leroy, 23 ans, rattacheur, sans domicile fixe. Leur signalement correspondait bien à celui des agresseurs de M. Delmotte.

Sur l'ordre de M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, les agents se mirent à leur recherche. Hier, vers onze heures du matin, ils arrêtaient Leroy, qui dormait dans le kiosque des tramways du boulevard Gambetta. Confronté au poste avec l'ouvrier encolleur, il a été immédiatement et formellement reconnu par lui ; il portait encore, du reste, le bourgeron et les bains de mer signalés à la police.

M. Pagès se rendit ensuite en compagnie de la victime au domicile du second inculpé. Dewinne était en effet alité. Il déclara d'un ton goguenard qu'il s'était blessé le matin en tombant dans une cave de la ministerie de MM. Jonville, où il travaillait et qu'il se trouvait dans l'impossibilité de marcher. Puis il nia toute agression contre M. Delmotte. Ce dernier l'a reconnu tout aussi facilement et a fait remarquer à M. le commissaire que le pantalon de velours de l'apache était accroché au-dessus du lit.

En présence de présomptions aussi sérieuses, M. Pagès n'a pas hésité à maintenir Leroy en état d'arrestation et l'a fait transférer à Lille ; quant à Dewinne, il a été laissé en liberté provisoire ; le médecin lui aurait prescrit quinze jours de repos.

Délesté d'une somme de 150 francs, rue de Lannoy

La victime de cette nouvelle agression est un garçon-boulanger, M. Julien Degrauwe, 34 ans, demeurant rue Pierre-Motte, 11, et travaillant au service de M. Sénélar, boulanger, rue de la Perche. Revenant de chez un ami au cours de la nuit de lundi à mardi, M. Degrauwe descendait la rue de Lannoy, quand un individu dissimulé à l'angle de la rue Bernard, lui lança à l'improviste un violent coup de tête à la poitrine qui le jeta par terre. L'ouvrier fut alors maintenu sur le sol par deux apaches qui lui plaçèrent le genou sur les épaules en lui serrant fortement la gorge.

M. Degrauwe avait en poche une somme de 152 francs en or et argent, représentant ses économies. Elle était contenue dans un porte-monnaie assez grand fermant par deux boutons métalliques, et qu'un troisième malfaiteur ne tarda pas à découvrir. Le vol accompli, tous trois rebroussèrent chemin et disparurent bientôt.

M. Pagès a également reçu la plainte du garçon-boulanger.

LES ENFANTS DE ROUBAIX AU SANATORIUM DE SAINT-POL. — Mardi après-midi, a eu lieu, à la Cantine scolaire de l'Ecole de garçons de la rue Saint-Vincent de Paul, la visite des enfants sollicitant l'admission au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

Environ deux cents enfants avaient été convoqués ; 135 étaient présents à la visite. Sur ce nombre, 58 garçons et 40 filles ont été admis à passer une période d'un mois au Sanatorium.

Cette visite a été passée par MM. les docteurs Rousseau, de Roubaix, et Debeyre, chef de clinique à la faculté de médecine de Lille ; M. Georges Deschodt, adjoint au maire était présent.

L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE DE LA 1560e SECTION DES VÉTÉRANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER a eu lieu hier, à quatre heures, au siège social, Café Lecry, place Fosse-aux-Chênes.

La réunion est ouverte sous la présidence de M. Catteleïn, qui remercie les sociétaires d'être venus en bon nombre, et commence par adresser des condoléances, au nom de la section toute entière, à la famille d'un sociétaire, M. Réville, récemment décédé. On procède ensuite à l'appel des sociétaires, et à la lecture des procès-verbaux des deux dernières réunions.

M. le président donne ensuite lecture d'une communication du Conseil général de Paris, relative à la diminution de pension et de laquelle il résulte que cette diminution est due à l'accroissement constant du nombre des pensionnés qui n'est pas en rapport avec le nombre de sociétaires nouveaux (le nombre des pensionnés pour 1909 sera, en effet, de 64.400 contre 31.000 pour 1906).

A ce sujet, M. le président rend compte des démarches engagées en vue d'une pétition qui va être adressée à M. le Préfet du Nord, dans le but d'obtenir une subvention annuelle, comme cela se pratique pour les sociétés de secours mutuels, subvention qui viendrait s'ajouter à la pension allouée par la société elle-même. L'assistance approuve pleinement cette idée et souhaite vivement sa réussite.

Il est alors procédé à l'élection des membres du Comité central de Paris. Les douze membres sortants, dont les noms sont indiqués, sont réélus à l'unanimité.

On passe ensuite à la question de l'obtention d'une décoration pour les Combattants de 1870-71, et M. Catteleïn donne lecture d'une lettre de M. le président général Sansbeuf, de laquelle il ressort que cette question doit encore passer au vote des Chambres, mais qui permet aux intéressés d'espérer que cette décoration du « Souvenir » leur sera accordée.

L'étude de cette question est l'occasion, pour M. le président, de rappeler en termes chaleureusement patriotiques et émus, les principaux faits de cette guerre malheureuse pour notre pays. La petite causerie qu'il entame sur ce sujet ne manque pas de raviver dans le cœur de tous ces vieux soldats, des souvenirs, éloignés peut-être, mais encore bien vivants.

A la suite de cette question, la commission de contrôle donne lecture de son rapport, constatant la parfaite régularité de la comptabilité de la section de Roubaix et sa marche prospère. Cette constatation vaut des félicitations au dévoué trésorier, M. Huot. Le Comité de la 1560e section présentant quelques vacances, on procède à l'élection de trois membres. MM. Delaplace, Rousseau et Dassonville, sont élus à l'unanimité.

M. Calonne donne également lecture du rapport relatif à la question de réassurance en cas de décès, dont la situation est très prospère, et compte un nombre considérable d'adhérents, et il invite les sociétaires qui n'y sont pas encore inscrits à le faire sans plus attendre.

M. le président donne lecture d'une lettre du Comité de Roubaix, relativement à la souscription ouverte en faveur des victimes du tremblement de terre de Sicile, et par laquelle ce Comité remercie la société des Vétérans des Armées de Terre et de Mer, de la somme qu'elle a bien voulu lui adresser pour les sinistrés d'Italie.

Après examen de quelques questions diverses à l'ordre du jour, la séance est levée à six heures.

UN INFIRME BRUTALISÉ AU « BAS-QUARTIER ». — Un malheureux infirme, M. Pierre Tytgat, 51 ans, demeurant rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 16, s'en allait dimanche, vers huit heures et demie du soir, « faire jouer des œufs » dans le « Bas-Quartier », au moyen d'un tourniquet. C'est là une occupation qui vient bien à point au pauvre homme, complètement privé de l'usage du bras droit, pour nourrir sa femme également infirme et ses deux enfants.

Rue Marc-Séguin, quelques enfants étaient assemblés autour du jeu du marchand, quand survinrent deux individus qui voulurent s'emparer de son panier, pour manger des œufs à bon compte. C'étaient Georges Werquin, 18 ans, rue de la Vigne, cour Lamarotte, et Louis Hennebaut, 21 ans, rue Marc-Séguin, 21, l'un des auteurs de la rixe sanglante qui mit en émoi le même quartier dans la soirée du 8 février dernier, et lui valut une condamnation à deux mois de prison avec sursis.

Werquin voyant que l'infirme ne consentait pas à lui abandonner bénévolement son panier, lui porta soudain un coup de tête en pleine figure, qui le fit tomber par terre avec ses œufs, dont une quinzaine furent brisés. En même temps, le jeune homme lui lançait un coup de pied. Se relevant alors, le marchand voulut se défendre avec la plateau du tourniquet, mais il reçut à ce moment, également à la face, un second coup de tête, porté cette fois, par Hennebaut. Outrés de cette brutalités, des voisins intervinrent et firent entrer l'infirme à l'estaminet voisin de M. Nys, camionneur, où on lui donna des soins. Il avait la lèvre supérieure fortement contusionnée et le pouce droit luxé.

M. Pagès, commissaire, qui a enquêté sur cette affaire, a dressé aux deux agresseurs procès-verbal pour coups et blessures.

LES FUNERAILLES du coureur Antony, victime de l'accident tragique du Vélodrome, auront lieu à Bouvignies, près d'Orchies, où la dépouille mortelle de l'infortuné jeune homme arrivera aujourd'hui mercredi.

Le corps quittera la morgue de la Fraternité dans la matinée, et sera transporté directement à la gare.

SIMPLEX, le meilleur des appareils à jouer le piano. Vente et location. Maison SCRÉPEL, 188, Grande-Rue, Roubaix. 1101-2

LES CONSÉQUENCES DE L'IVRESSE. — M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête sur une scène de violences qui s'est déroulée au débit de tabac de M. Heldenbergh, rue Pierre-de-Roubaix 35, et dont toutes les circonstances ne sont pas élucidées. Le plaignant est un ouvrier tisserand M. Joseph Buyens, 53 ans, demeurant rue des Longues-Haies prolongée, cour Jénart, 4. Il déclare que le cabaretier ayant voulu, vers 10 heures du soir, l'expulser de son débit, pour un motif injustifié, lui porta à la figure un coup de bouteille qui occasionna une forte contusion à l'œil gauche, ainsi qu'une plaie contuse.

M. Heldenbergh nie avoir exercé aucune violence sur son client. Ce dernier, dit-il, étant entré chez lui en état d'ivresse, a, pour une question futile, cherché chicane à son jeune garçon. A un moment donné, il l'aperçut bousculant l'enfant dans l'angle du débit. Saisissant alors l'agresseur, il le mit dehors. Mais M. Buyens revint un moment après, et comme il donnait des coups dans la porte, le cabaretier le laissa rentrer. Ce dernier assure qu'à ce moment déjà son client était blessé à l'œil. Quoiqu'il en soit, le tisserand saisit, dit-il, une chope sur le comptoir qu'il voulut jeter sur M. Heldenbergh, mais à ce moment deux jeunes gens intervinrent, dont le fils même de l'ouvrier, qui l'entraînèrent au dehors. La chope tomba par terre et se brisa.

Ajoutons qu'à l'appui de sa déclaration, M. Buyens a déclaré à M. Grimaldi qu'une chaise de l'estaminet tâchée de sang, indiquait bien que la scène s'était produite dans le débit.

L'enquête continue ; la blessure de M. Buyens ne comporte aucune gravité.

LE DOCTEUR NARET (maladies du cœur et du poumon) réserve des consultations gratuites aux indigents, le mardi et le vendredi de 8 à 9 heures du matin, 48, rue de Lille. 66203

ENTRE CYCLISTE ET CAMION. — Un cycliste qui longeait la rue Vaucanson, hier soir, vers huit heures, ne parvint pas à se garer à temps voulu et s'en fut se jeter sur le camion de la Brasserie Roubaisienne, qui venait en sens inverse.

Le choc fut assez violent et le cycliste fut projeté sur le sol. Il en a été quitte pour la peur, et s'est retiré sans dire qui il était. Sa machine a été fortement avariée.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES complètes d'usines et d'appartements. Nombreuses références sur place. **Descoulange et Loizeau.** Tél. 14. 12

UNE SCÈNE DE VIOLENCES. — La rue Ste-Elisabeth a été mise en émoi, lundi soir, par une scène de violences occasionnée par un ouvrier mouleur, François Demulder, 29 ans, demeurant chez sa sœur, domiciliée au numéro 16 de cette rue. Cette dernière, par jalousie de métier, paraît-il, ne vit pas en bonne intelligence avec sa voisine, Mme Clémence Delplanque, femme Vanhuffel, qui est épicière comme elle au numéro 23. Vers neuf heures et demie, Mme Vanhuffel était couchée, quand soudain un vacarme assourdissant se fit entendre à sa porte. François Demulder était venu, et après avoir arraché et brisé les volets des fenêtres, il se servait d'une des pièces de bois pour faire voler en éclats quatre carreaux de la vitrine.

A l'apparition de Mme Vanhuffel, l'agresseur se mit à l'injurier ; enfin, il rentra chez lui ; il avait occasionné pour une trentaine de francs de dégâts. La plaignante a assuré à M. Pagès qu'aucune discussion n'avait précédé la scène. Demulder sera poursuivi pour bris de clôture et tapage nocturne.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de MM. Alfred Motte et Jules Porisse, rue des Longues-Haies, M. Henri Cattoire, 33 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 62, s'est fait une entorse au pied droit en heurtant un organe de son métier. Trois semaines de repos. Docteur Harlet. — Une soigneuse de la retorderie de M. Fernand Dernancourt, Mme Hortense Vantaseghem, 29 ans, rue de France, cour Verschaveaurain, 5, s'est blessée à la plante du pied en marchant sur un clou. Quinze jours de repos. Docteur Lepers. — Dans l'atelier de M. Oscar Fournier, marbrier, un menuisier, M. Maurice Fiévet, 25 ans, rue du Rivage, à Wattrelos, s'est fait une entorse au pied gauche en glissant. Quinze jours de repos. Docteur Rousseau. — Dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Marquette, l'un des teinturiers, M. François Hercheux, 43 ans, rue de la Balance, 160, a été légèrement brûlé aux pieds et aux jambes par des éclaboussures de produits chimiques par suite du bris d'une tourie. Vingt jours de repos. Docteur Dupré. — A la Société Anonyme de Peignage, rue du Collège, un finisseur M. Auguste Artielle, 21 ans, rue du Phénix, à Mouscron, a été brûlé au pied gauche par un tuyau de vapeur. Quinze jours de repos. Docteur Delahousse. — A la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Delescluse frères, l'un des ouvriers, M. Edouard Heylessenne, 30 ans, rue des Longues-Haies, 249, s'est fait des plaies contuses à l'index droit en portant des pièces. Quinze jours de repos. Docteur Harlet.

ENTERREMENTS DU MERCREDI 26 MAI 1909. — Mlle Louise Marchand, neuf heures, église de Wattrelos. — M. Victor Dekyvère, neuf heures, église Saint-Sépulcre. — M. Léon Dumery, huit heures et demie, église Saint-François d'Assise.

CROIX

Le Carnaval d'Été

Nous ne nous trompions pas en disant hier que le Carnaval d'été s'annonçait sous les meilleurs auspices. Le nombre des demandes de participation dépasse en effet la soixantaine, depuis l'isolé jusqu'au groupe de 60, depuis le nègre jusqu'au prince, depuis l'infime brouette jusqu'au char de 12 mètres.

Le Comité d'organisation a offert au Bureau de bienfaisance un char aumônière inédit qui recueillera les offrandes au profit des pauvres de la commune pour qui cette fête est donnée.

Les nombreuses personnes qui se rendront à Croix dimanche, pourront admirer un fort beau groupe représentant les quatre saisons : printemps, été, automne et hiver ; le soleil et la lune. Les costumes seront de la plus grande richesse et attireront tous les regards.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage Holden et Cie, M. Henri Demeute, 38 ans, charretier, rue Léon-Gambetta, a reçu un coup de genou de cheval à la jambe droite et a eu le genou écaillé. Dix jours de repos ; docteur Barroyer.

— Chez MM. Masurel et Caen, une trieuse de 16 ans, Mlle Fébronie Vandenbulke, rue de Maubeuge, a reçu sur le pied gauche un bac en zinc qu'elle portait et s'est fait au talon une forte contusion. Douze jours de repos ; docteur Demoulin.

WASQUEHAL

UN OUVRIER DE FERME BLESSÉ PAR SON CHEVAL. — Un domestique de M. Piat-Lesaffre, cultivateur, M. Alphonse Claeys, tenait un cheval dans la pâture, quand l'animal se regimbant, projeta son conducteur contre un poteau. M. Claeys a été légèrement blessé à l'épaule, au bras gauche et au médius droit. Il porte en outre des contusions au nez et à la lèvre supérieure. Dix jours de repos ; docteur Butin.

BRULÉ AUX MAINS. — A l'usine de MM. Hannart frères, un journalier, M. Arthur Prévost, 45 ans, rue d'Hem, à Flers-Breucq, était occupé à ouvrir le robinet d'un bac à teindre. Comme il rencontrait une certaine résistance, il fit un effort et le robinet se détacha. Le bain se répandit hors du bac et l'ouvrier fut brûlé aux mains. Le docteur Butin lui a prescrit un repos de douze jours.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'Energie électrique, M. Gustave Vanhollebecq, 33 ans, manœuvre, d3, rue de la Gare, à Croix, a glissé en poussant une berline de scories et s'est foulé le pied droit. Quinze jours de repos. Docteur Dumoulin.

LANNOY

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX ET MULETS. — Dans la journée de mardi a eu lieu le classement des chevaux à Lannoy, Hem, Toufflers et Sailly, sous la présidence de M. Morand de la Pérelle, lieutenant au 15e d'artillerie, à Douai. Les animaux ont été passés en revue par M. Delattre, vétérinaire de la réserve, assisté des membres civils des Commissions locales de recensement. Comme la veille, à Lys et à Leers, la plupart des chevaux ont été reconnus susceptibles d'être requis, au besoin, pour le service de l'armée, et rares ont été les animaux mis à la réforme.

FLERS-BREUCQ

CHAUFFEUR TROP PRESSÉ. — Une contravention a été dressée par M. Cocheteux au propriétaire de l'automobile 425-D-1, qui passait rue de Lille, à une vitesse de 54 kilomètres.

LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES se fera les 1er et 2 juin, au Café Méplomb.

CONVOCATION D'ÉLECTEURS. — Les électeurs de Flers-Breucq sont convoqués pour le 6 juin à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement de M. Constant, dont l'élection a été annulée par le Conseil d'Etat.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un magasinier de la filature Bonami-Wibaux, M. Georges Constant, 29 ans, rue Victor-Hugo, 9, s'est tordu le pied droit en soulevant une caisse, ce qui a déterminé une rupture ligamentaire à la face supérieure du pied. Un repos de douze jours lui a été prescrit par M. le docteur Berthon.

LYS

UNE FILLETTE QUI L'ÉCHAPPE BELLE. — Mardi, vers une heure, le tramway Mongy n° 20, passait rue de Leers, revenant de Lille et se dirigeant vers Leers. A hauteur de la ruelle de Courtrai, une fillette, Mathilde Dubocage, 3 ans, dont le père est journalier, voulut à ce moment précis traverser la voie ferrée. Mal lui en prit car elle fut atteinte sur le côté du corps par l'avant du car et projetée sur le côté de la chaussée.

Le wattman, qui avait fait fonctionner son frein immédiatement, parvint à arrêter sa voiture quelques mètres au delà.

On s'empressa auprès de la fillette qui, étourdie par le choc, restait sans mouvement sur le pavé, mais fort heureusement elle ne portait aucune blessure.

LA CONSULTATION MENSUELLE DES NOURRISSONS a eu lieu mardi après-midi, à 3 heures, à l'école officielle des filles. Les bébés ont été examinés par M. le docteur Wartel qui, suivant l'habitude, a prodigué ses conseils aux mères ou nourrices.

HEM

CHARRETIER BLESSÉ. — Un domestique de M. Jonville-Lestrez, cultivateur au Petit-Lannoy, M. Edmond Verfaille, 46 ans, se trouvait avec son patron, sur un chariot à quatre roues, traîné par deux chevaux fougueux, au hameau des Trois Fermes. Au moment où le véhicule passait sur un ponton jeté au travers d'un fossé, pour prendre un chargement dans un champ, l'un des chevaux fit un brusque écart. Sous la secousse, le chariot fut jeté sur le côté. Ayant prévu le coup à temps, M. Jonville put sauter à bas du véhicule ; mais le malheureux domestique fut projeté par terre avec violence. On le releva, portant des contusions à la tête et des blessures à l'épaule droite et dans le dos. Des dernières lésions ont été causées par le passage d'une roue de l'arrière du véhicule sur le corps. M. Jonville a transporté son blessé chez lui et a mandé M. le docteur Coulomb. Le praticien a prescrit au blessé vingt jours de repos.

FOREST

MORT DE M. MARTIAL MASQUELIER. — Nous avons raconté, hier, l'accident qui occasionna de si graves conséquences pour celui qui en fut la victime, M. Martial Masquelier, frère du maire de Forest. Ainsi que nous le faisions prévoir, son état ne laissait guère d'espoir de guérison ; le malheureux, en effet, a succombé lundi soir, vers onze heures, aux horribles souffrances qu'il endurait depuis quelques jours. Le décès est dû à la gangrène qui s'était déclarée dans le membre blessé. La nouvelle de la fin prématurée de M. Martial Masquelier a douloureusement impressionné la population de Forest et des environs, où il était estimé. Ses funérailles auront lieu jeudi prochain, à neuf heures.

LA FEMME

la plus parfaite a des défauts si sa toilette n'est pas parfaite. Pas de toilette parfaite sans le corset « Prodigieux », 22, rue Saint-Georges, à Roubaix ; 12, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing. Vente-Réclame : « Le Prodigieux », à 8 fr. 95. 66207d

Votre affaire pèche par ses achats ou par sa vente si elle pèche par sa vente. C'est qu'elle pèche par sa publicité.

WATTRELOS

La Caisse d'Epargne fête le XXe anniversaire de sa fondation

La succursale de Wattrelos fêtait, lundi soir, le vingtième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, elle avait convié à une réunion intime MM. les administrateurs de la Caisse-mère et des succursales. M. Eugène Motte, en acceptant la présidence de cette réunion, comme président d'honneur de la Caisse d'Epargne, a bien voulu témoigner par sa présence tout l'intérêt qu'il porte à l'utile institution.

Il était entouré de MM. E. Lecomte-Scrépel, l'honorable président de Roubaix ; Louis Wetine-Torthioir, vice-président ; de M. J. Thérin, maire de Wattrelos et J.-B. Quesnoy, président de la succursale ; y assistaient aussi M. Dervaux-Deffrennes, président de la succursale de Lannoy ; M. Couturier, président de la succursale de Croix ; bon nombre d'administrateurs étaient également présents. Le banquet qui suivit réunissait soixante couverts ; le repas a été très bien servi dans une des salles de l' « Harmonie ».

A l'heure des toasts, M. Quesnoy prend le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à tous et remercier les convives d'avoir répondu aussi nombreux à son appel pour fêter le vingtième anniversaire de la fondation.

Après lui, M. Lecomte-Scrépel fait l'historique de la succursale de Wattrelos, fondée le 3 février 1889 pour faciliter les opérations aux déposants et attirer à l'épargne ceux que la difficulté des opérations avait empêchés jusqu'alors. Il salue en les félicitant les survivants des quatorze champions de la fondation qui n'ont cessé de se prodiguer au service des déposants, MM. Quennoy, Leuridan, Hazebrouck, Dubus, Hien, Seynave, Delmarre-Dupont et Beuscart, ainsi que le sous-caissier, M. Paul Dupire, qui tient son emploi depuis vingt ans.

M. Lecomte-Scrépel souligne ensuite la prospérité croissante de la succursale wattrelosienne : la première année, il y eut 368 versements, et, l'an dernier, 1286.

M. Eugène Motte a clos la série des toasts. Voici la partie essentielle de son discours :

Dès votre création je crois qu'il y a eu un Motte dans vos effectifs. En tous cas, mon père Alfred Motte fut des vôtres, mon frère Alfred fut votre collègue, Etienne Motte que nous considérons comme un frère bien que cousin passa aussi nombre d'années parmi vous, et aujourd'hui c'est mon premier né, Eugène Motte fils, qui continue les traditions. Voilà pourquoi je me considère comme faisant partie de vos cadres et pourquoi vos joies sont mes joies.

Et puis je voulais saisir l'occasion de vous dire combien nous vous devons de reconnaissance pour le bien que vous faites à la Démocratie. Vous provoquez l'épargne à venir se condenser en un refuge certain, vous êtes les pionniers de l'épargne, vous en êtes les éducateurs, les guides, les conseils. Vous êtes écoutés parce que désintéressés et vous avez épargné à ceux qui vous entendent bien des déboires. Quand la classe laborieuse a su prélever sur son travail des économies, quelle pitié quand elles lui sont ravies par des rôdeurs marrons, par des circulaires mensongères ou frelatées et que de fois il lui arrive d'assister impuissante au naufrage de son avoir sans même qu'il puisse distinguer comment il a été détroussé. Vous avez, vous, créé une maison d'une solidité à toute épreuve, d'un rendement certain et prolifique et fêtes et dimanches vous vous mettez à la disposition de l'épargne Démocratique.

Vous êtes les serviteurs d'une belle cause et cette cause mérite d'être bien servie. Vous l'avez compris et vous êtes compris. Vous servez de ce fait la France et la République. Soyez-en remerciés.

La soirée s'est terminée par des vivats chantés à MM. Eug. Motte, Lecomte-Scrépel et Quennoy.

POLICE DES GARNIS. — M. Charles Vanwonterghem, journalier, nous prie de dire que c'est par erreur qu'une contravention a été dressée à M. Dejaeger, cabaretier au *Petit Tournai*, pour défaut d'inscription sur le registre le logeur, ce dernier étant son beau-frère. Il ajoute qu'il n'a jamais subi de peine infamante.

LA FRAUDE. — Le sous-brigadier Watterloo et le douanier Petit, ont arrêté hier, à 8 heures et demie du soir, à la Croisade Castel, Anna Sturbaut, 16 ans, soigneuse, demeurant à Roubaix, et Marguerite Vanneste, 46 ans, soigneuse à Roubaix, qui portaient toutes deux de fausses jupes contenant 400 boîtes d'allumettes chimiques d'une valeur approximative de 100 fr.

Les écriteaux ne dispensent pas des annonces, mais les annonces dispensent des écriteaux.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX » du mercredi 26 mai 1909

N° 55

Mademoiselle Don Quichotte

Par PHILIPPE MAQUET

— Permettez-moi d'insister, Madame, et de me faire votre cavalier servant. Ces gares de Paris sont situées dans des quartiers impossibles, encombrés d'une foule gênante... Une étrangère peut s'y tromper, prendre, à son grand désagrément, une autre direction que celle qui avait été choisie... De là des retards, des ennuis incalculables, et... inutiles. Si ma compagnie ne vous était pas trop désagréable, Madame, j'en serai ravi, car justement... je dois partir avec vous. Je suis chargé de la valise diplomatique, et mon compartiment est voisin du vôtre... J'aurai l'honneur de vous accompagner jusqu'à Pétersbourg.

La résistance était impossible. Elle le comprit. Elle maîtrisa sa colère.

— Je serai prête, Monsieur, mais... m'est-il interdit de sortir... de cet appartement... de l'hôtel...

— Oh! Madame, je ne suis pas un geôlier... mais... il nous reste bien peu de temps pour préparer vos bagages... et, si vous m'en croyez...

Il la regardait, fixement.

Anna Lomine était domptée... Les larmes lui jaillirent aux yeux.

— Cela suffit... Monsieur... mais du moins puis-je écrire, ici même?

L'attaché d'ambassade fut ému.

— Madame, tout ce qui n'est pas défendu par les lois est permis... Ecrivez... mais, si j'avais un moyen heureux donner... ne vous embarrassez pas, un voyage, de papiers... de lettres... qui tiennent beaucoup de place... dans les sacs, et dans la vie. Il faut toujours les brûler un jour ou l'autre... Je vois là une belle cheminée...

Elle lui tendit sa main, qu'il baisa.

— J'attends votre bon plaisir, Madame, en bas, au salon.

— Bien. A tout à l'heure.

Anna Lomine, baronne de Korff, était une femme de tête. La rage qui gonflait sa poitrine ne l'empêchait pas de réfléchir. Après tout, c'était une solution acceptable, et puisque son mari avait pris le parti de ne pas mourir, elle prit celui de se résigner à son sort. Le pis-aller avait de quoi contenter une femme ambitieuse. Encore une ou deux bombes favorables et elle succomberait sous le poids des honneurs.

Ces sages pensées ne pouvaient la détourner des devoirs qu'il lui restait à accomplir.

Son mari avait été averti certainement, la brutalité du rappel en faisait foi. Par qui? Par Philippe ou par Gaston. Une Anna Lomine admet très bien qu'un homme du monde ne soit pas plus scrupuleux qu'elle, et une lettre anonyme n'était pas pour l'effaroucher. Donc il fallait, avant son départ, leur faire payer leur traîtrise... et, puisqu'on lui permettait d'écrire...

Elle ouvrit un coffret, y prit la lettre qu'elle avait reçue naguère de Philippe, dans laquelle il lui annonçait son repentir et son retour à l'amour ancien. Elle la relut, la savoura pour la dernière satisfaction qu'elle allait en tirer, et la mit dans une enveloppe sur laquelle elle traça cette adresse, d'une grande écriture aristocratique :

« A Mademoiselle Benjamine-Rolande de Kernac Grand-Hôtel, Paris. »

Elle sonna :

— Faites porter cette lettre par un chasseur, immédiatement...

La femme de chambre sortit pour exécuter l'ordre, et quand elle revint, reçut le bagage qui lui avait été promise.

Ayant ainsi réglé ses comptes avec ceux qu'elle abandonnait à Paris, Anna Lomine s'occupa, tout en faisant ses malles, de ce qu'elle devait à cet excellent baron de Korff, dont la tendresse était si expéditive.

Elle souriait quand elle rejoignit le diplomate, d'un sourire pâle comme le premier rayon de soleil qui éclaire, après l'orage, les désastres laissés sur la terre féconde parmi les moissons et les fleurs.

CHAPITRE XXII

D'où il ressort qu'il n'est rien tel que la nuit pour voir clair au fond des cœurs.

Philippe de Vernes, accoudé sur la balustrade, attendait Anna Lomine à l'endroit convenu. Il apportait maintenant dans tous ses actes la passivité de l'homme qui s'abandonne aux événements, las d'avoir lutté pour rien, conscient de son impuissance à réagir.

Il lui semblait avoir dépouillé toute personnalité, exister seulement par la force acquise. D'ailleurs rien ne l'intéressait plus encore. Il s'était engagé dans une aventure sans issue, et n'entrevoyait même pas la fin de sa misère.

Un flot humain, sans cesse renouvelé, montait et descendait les larges degrés de pierre, fatiguant ses yeux qui ne regardaient pas. Tous ces gens à figures quelconques se ruaient vers un but proche ou lointain, une toison à conquérir, d'or ou de fer. Peut-être avaient-ils simplement la chance d'être des brutes non pensantes... Lui seul gisait là, comme une épave, un cadavre encore vivant, dans la souffrance aiguë d'une sensibilité non abolie, dans la fureur sourde d'être condamné depuis le début de sa carrière, voué à l'inaction, à la désespérance, par une